

Cahier de doléances du Tiers État de Douxmesnil (Eure)

Doléance plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de douxmesnil¹

Le 29 mars 1789 l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée lesdits habitants demandent un seul et unique impôt tel que l'impôtion territorial, proportionné en valeur des fonds sans aucune exeption par même les bois du Roy, domaines, près ainsi que ceux des eclesiastiques et des nobles, que ces impositions soient répartis avec egalité, que le recouvrement soit fait par un collecteur et versé es mains d'un proposé des membres de la municipalité pour être remis et transferé de ville en ville pour qu'il puisse parvenir sans frais au trésor royal.

que le sel et le tabac soient libres et plus de commis.

que tous droits de bannalité soient abolis ainsi que les droits feodaux à la charge et les rembourser en argent par les vassaux si toute fois ils sont justifiés être dus.

que les seigneurs rendent justice à leurs vassaux suivant leur titre de propriété et ne point se servir de la possession.

que les remises des bois qui sont plantées sur de très bonnes terres dans les plaines, faites pour mettre à couvert le gibier de tout espece et qui cause un grand tore à lagriculture, soient detruittes.

que la dixme des pois vesce ~~et~~ luzerne et tréfle n'étant faits que pour la nourriture des bestiaux soient supprimés.

que les dixmes insolittes qui ne se perçoivent que par l'usage dans différentes paroisses ce qui cause souvent des procédures.

qu'il y ait une justice consulaire etablie pour l'agriculture et jugez par des laboureurs.

que les colombiers et volières soient fermés depuis le mois de mars jusqu'au mois de novembre.

que les treizièmes attribués aux seigneurs soient abolis pour cause de vente des biens vendus.

les dits habitants se plaigne que le bled est trop cher vallant sept livres le boisseau au marché ils ne peuvent vivre qu'avec beaucoup de peine que le comerce de coton ne vat point à cause des mécaniques qui sont etablies depuis quelques temps ils n'ont point d'autre commerce, ils désireraient qu'ils fussent abolis, Monsieur le curé de la paroisse ayant une cure ne vallant tout au plus que 1000 l. Il ne peut les soulager, le chapitre de Bayeux ayant les deux tiers de la dixme, ne fait aucun bien aux pauvres.

Ils se plaignent que les bois sont trop chers.

Delibéré Douxmesnil les dits jour et an que dessus pour servir à valoir ce qu'il appartiendra.

¹ Hameau d'Hacqueville (bailliage de Charleval).